

offerte sur-le-champ aux provinces qui désirent en bénéficier, même si elles doivent donner leur adhésion une à une. Si nous essayons de nous y prendre autrement, il faudra des années avant d'arriver à un résultat concret. Il y a déjà 47 ans que les libéraux ont promis de faire quelque chose dans le domaine des soins médicaux. A notre avis, il ne doit plus y avoir de délai.

Je crois aussi que le Parlement devrait commencer à s'intéresser au problème, trouver un moyen qui permettrait à notre population de toucher un revenu annuel garanti. Depuis longtemps, nous nous accordons en général dans ce pays à reconnaître que le revenu de nos gens ne devrait jamais être inférieur à un certain niveau. Nous avons cherché à nous approcher de cet idéal en établissant des salaires minimums et du taux de juste salaire. Nous avons cherché à nous en rapprocher, grâce à nos mesures de sécurité sociale. Mais je crois que la prochaine initiative dans ce domaine doit être la garantie réelle d'un revenu total minimum pour chacun.

J'invite les députés qui ne l'ont pas encore fait, à lire la documentation écrite par des spécialistes dans le domaine du bien-être social, par des sociologues et d'autres qui affirment que c'est la prochaine étape dans le domaine du bien-être social, particulièrement dans une société prospère qui se dirige rapidement vers l'automatisation.

Il y a diverses manières d'examiner cette proposition. Nous pourrions augmenter le nombre de marchandises et de services dont jouissent les Canadiens, comme l'enseignement, appelé quelquefois gratuit. Il y a en outre l'ensemble de la question de la structure fiscale, qui, une fois examinée, nous portera à décider si les gens dont le revenu s'établit au-dessous du niveau imposable devraient, au lieu de verser des impôts, pouvoir toucher une partie du fonds des impôts de sorte que les revenus de tous les Canadiens soient haussés à un niveau minimum au-dessous duquel personne ne tomberait plus.

On dit quelquefois des autres partis qu'ils prennent certains articles principaux de notre programme politique et nous laissent les mains vides. Nous en serions heureux s'ils mettaient ces idées en pratique. S'ils cherchent réellement un domaine où faire œuvre utile, établir la justice et la sécurité pour tous les Canadiens, voilà maintenant la prochaine étape essentielle: garantir un niveau minimum de revenu à tous les Canadiens.

J'aimerais maintenant dire quelques mots, monsieur l'Orateur, au sujet de l'attitude des députés en ce qui concerne la mise aux voix qui aura lieu à six heures moins le quart cet

après-midi, et aussi en ce qui concerne tous les autres votes qui auront lieu au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous avons l'intention d'appuyer cet après-midi l'amendement de notre chef qui demande que les prestations de sécurité de la vieillesse soient versées dès maintenant aux personnes âgées de 65 ans. Mardi soir, nous avons l'intention d'appuyer l'amendement tendant à porter à \$100 par mois les prestations de la sécurité de la vieillesse. En nous prononçant ainsi, monsieur l'Orateur, nous ne cherchons pas à déclencher des élections. Nous ne disons pas qu'une dissolution des Chambres devrait suivre nécessairement. Nous votons sur la teneur même de la proposition: une pension de \$100 par mois à 65 ans.

Si quelqu'un désire soulever au Parlement, n'importe quand, la question d'une élection ou celle de la dissolution, nous prendrons alors position à cet égard. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous estimons que c'est absolument absurde que 265 hommes et femmes adultes venus ici pour traiter de questions nationales se fassent dire on ne sait combien de fois que deux choses ne peuvent être dissociées, qu'il est impossible de sortir du dilemme. La plupart des députés savent que je passe mes loisirs non pas à lire James Bond mais Beauchesne, Bourinot et d'autres ouvrages de la bibliothèque, et que je trouve bien plus intéressants d'ailleurs. J'ai lu effectivement un peu de documentation sur cette question.

C'est pourquoi ce que j'entends à la radio et que je lis dans les journaux au sujet de la situation semble absurde. Je crois que la radio et les journaux s'unissent à d'autres pour perpétuer l'idée que chaque fois qu'un parti d'opposition présente un amendement sur une question précise, il menace le pays d'élections. C'est ce qu'on nous dit des amendements dont la Chambre est actuellement saisie.

• (5.10 p.m.)

Voyons quelques faits et quelques chiffres. En 99 ans d'histoire du Parlement canadien, seulement trois élections ont été déclenchées par un vote défavorable à la Chambre. Trois fois seulement. Une fois en 1963 et les deux autres en 1926. La première fois, en 1926, lorsque le gouvernement de M. King a été renversé par un vote sur un amendement et quand un vote sur la décision de l'Orateur alla à l'encontre des désirs du gouvernement, M. King demanda la dissolution. Nous savons tous que le Gouverneur général de l'époque l'a refusée. Quelques jours plus tard, le gouvernement Meighen fut défait à la Chambre par l'adoption d'une motion de censure proposée par les libéraux du temps. Il a donc fallu demander la dissolution des Chambres, qui a été accordée, et tenir des élections. L'autre